

# Règlement d'ordre intérieur Centre extrascolaire "La ferme du petit Prince" asbl

## 1. Définition, mission, organisation.

La ferme du petit Prince accueille, du lundi au vendredi, les enfants de 3 à 6 ans en externat, avec du personnel qualifié, selon les conditions fixées par l'ONE.

Les enfants doivent impérativement, être inscrits au préalable.

\*Il ne faut pas donner de collation. Elles sont distribuées sur place.

\*Il faut prévoir des bottes et des vêtements de pluie que l'on peut salir.

\*L'enfant est pris en charge au moment de son inscription auprès de son animateur, pas avant ni après la période d'animation.

Les animations sont axées sur la pédagogie alternative "Montessori". L'objectif étant l'apprentissage par la mise en pratique au rythme de l'enfant.

## 2. Sont considérés comme inscrits, les enfants dont les parents

\*Signent « pour accord » le règlement d'ordre intérieur et la fiche santé.

\*Versent à l'inscription 140 euros avant l'accueil de l'enfant par virement bancaire au numéro de compte : **IBAN : BE62 7320 3901 4461 BIC: CREGBEBB.**

\*Fournissent la fiche de santé (requisse par l'ONE) sur laquelle figure, entre autre, une personne à contacter en cas d'urgence.

\*La participation financière ne doit pas être un frein à l'accueil de l'enfant, plusieurs formules peuvent vous être proposées.

## 3. Surveillance médicale.

L'enfant doit être en ordre de vaccination tétanos avant sa participation aux ateliers

Un enfant malade ne peut être accepté.

Aucun médicament ne sera délivré sur place (excepté certains cas exceptionnels dûment mandatés par un médecin).

En cas de problème durant les ateliers, le responsable de l'asbl prend contact avec la personne nommée sur la fiche de santé et en cas de situation d'urgence, contacte les services de secours ou un responsable effectue le transport de l'enfant jusqu'au service médical le plus proche.

Pour éviter toute prolifération, veuillez surveiller et si besoin traiter préventivement votre enfant contre les poux.

R.O.I. de L'asbl "La ferme du petit Prince"  
Vieux Chemin d'Ath 704 à 7531 Havinnes  
Tel : 069/665 633 OU 0470/677 470  
Courriel: lafermedupetitprince@gmail.com

#### 4. Personnel d'encadrement.

La Ferme du petit Prince a un personnel d'encadrement qualifié, elle respecte les formations et les normes d'encadrement exigées par l'ONE. Un coordinateur ; les animateurs permanents (travaillant à l'année sur le site) ; les animateurs vacances (étudiants brevetés ; en formation ou aide-animateur) et les vacataires (pour une animation bien ciblée).

#### 5. Assurances.

Les enfants sont couverts, durant les animations par l'assurance en Responsabilité Civile. Il est à noter que cette responsabilité ne pourra être mise en œuvre que dans la mesure où le dommage subi par l'enfant est la conséquence d'une faute ou d'une négligence de l'asbl "La ferme du petit Prince".

Les parents restant responsables des actes de leurs enfants, il leur est conseillé de contracter une assurance en responsabilité civile familiale les garantissant contre les dommages que leur enfant pourrait occasionner.

#### 6. Divers.

Les activités débutent à 9H00 et se terminent à 16h..

L'équipe d'animation se réunit quotidiennement.

Les animations se déroulent sur 5 jours du lundi au vendredi.

Les parents autorisent l'asbl "La ferme du petit Prince" à utiliser les éventuelles photos (sur lesquelles leur enfant figure) faites dans le cadre de l'asbl pour illustrer les publications de la ferme et du site de celle-ci.

La vie de groupe implique un respect de l'autre. Les animateurs seront attentifs à ces marques de respect. En cas de non-respect de ces règles de savoir vivre, l'animateur, après notification aux parents, prendra les sanctions adéquates pouvant aller jusqu'à l'exclusion du milieu d'accueil.

*Date et signature « pour accord » des parents.*

Personnes de contact : Vermeulen Audrey

R.O.I. de L'asbl "La ferme du petit Prince"  
Vieux Chemin d'Ath 704 à 7531 Havinnes  
Tel : 069/665 633 OU 0470/677 470  
Courriel: lafermedupetitprince@gmail.com